



Vendeur professionnel ne veut pas rembourser

Par Almar81

Bonjour,

Étant dans une situation compliquée sans véhicule ou transport en commun à disposition, ma compagne et moi-même avons eu droit à un prêt mobilité auprès de la CAF.

La démarche étant de prospecter des véhicules et des devis auprès de vendeurs de voiture professionnels, sans pouvoir nous déplacer la tâche était très compliquée notamment car nous ne pouvions pas voir et essayer les véhicules et les professionnels ne voulant pas réserver les véhicules le temps que l'administration de la CAF étudie les dossiers et approuve le financement.

Après deux mois de difficultés, nous trouvons un véhicule mais qui était à trois heures de route de chez nous mais le vendeur accepta de nous garder le véhicule et faire un devis à donner à la CAF.

Nous transmettons le document demandé à la personne en charge de notre dossier et le financement fut accepté, à noter que nous avons bien précisé que nous souhaitons voir et essayer le véhicule avant de confirmer l'achat et l'un de nos voisins accepta de perdre une demi-journée de travail pour nous amener au garage en prenant rendez-vous avec le vendeur.

Malgré plusieurs demandes le vendeur ne nous envoie pas la photo de la carte grise du véhicule ni le compte rendu du contrôle technique.

Arrivés sur place impossible de localiser le garage, le vendeur a mis 1h à répondre au téléphone et nous dit qu'il n'est pas là mais qu'il nous envoie un "collaborateur" et nous donne l'adresse où se trouve le véhicule (dans la cour d'un autre garage) et ce monsieur arrive 30mn plus tard, sans connaître notre dossier et qui a l'air totalement perdu face à notre situation.

Il trouve difficilement les clés du véhicule, qui se trouvent être des clés de Peugeot alors que c'est une Citroën C3, en piteux état et on peut clairement voir qu'elle n'a pas démarré depuis longtemps, à tel point qu'elle ne démarre pas car la batterie est vide.

Le monsieur booste la batterie, le véhicule démarre difficilement et on entend que ça ne tourne pas rond et le turbo présente une fuite d'huile importante.

Nous décidons donc de ne pas prendre possession du véhicule qui est plus que suspect et en piteux état, mais la CAF a déjà fait le virement au vendeur, qui refuse de rembourser la CAF alors que nous n'avons signé aucun document ni contrat, même pas le devis.

La CAF ne veut rien faire ni entendre et exige de nous que nous remboursions, en nous traitant de malhonnête quand on leur explique la situation, alors que le garage a toujours le véhicule et l'argent.

Comment pouvons-nous faire pour nous sortir de cette situation s'il vous plaît ?

Bonne journée à vous !